

Résidence Les Pensées d'Automne

# 31 Grande Ruelle, 62 160 AIX-NOULETTE Tél. 03 21 72 77 00

Pensees-noulette@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du 01/01/2020

## 2020 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement - Tarif Socle\*

\* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

#### Chambres individuelles

**Confort** 88,10 € / jour Chambres  $N^{\circ}1$ , 2, 3, 4, 5, 7, 10, 11, 13, 16, 19, 21, 24, 25, 28, 30, 101,

102, 103, 104, 105, 107, 110, 111, 113, 116, 118, 121, 122, 123, 124,

125, 127, 130, 131, 134, 136, 137, 138, ,139.

Privilège 98,10 € / jour Chambres N°6, 8, 12, 14, 15, 18, 20, 23, 26, 27, 29, 106, 108,112,

117,119, 120, 126, 129, 132, 133, 135, 140

### **Chambres doubles**

Chambre Double (par personne) Chambre double tarif couple (par personne) 80, 70 € / jour 65 € / jour

Chambres N°9, 17, 22, 109, 114, 115, 128, 141, 142

# Tarifs spécifiques

Tarif Aide Sociale 69.56 € / jour

# Tarifs afférents à la Dépendance\* - Arrêté du 28/01/2020 applicable au 01/01/2020

GIR 1 et 2 21.13 € / jour GIR 3 et 4 13.41 € / jour GIR 5 et 6 5.69 € / jour

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle) Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Forfait entretien linge personnel 87,50 € / mois

Coiffeur Voir tarifs affichés Pédicure Voir tarifs affichés

Repas Invité au déjeuner 14,50 € / repas Repas exceptionnel 25 € / repas

Supplément repas en chambre pour 4 € / repas

convenance personnelle

### Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 5,19 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie



<sup>\*</sup> Au titre du décret n°2015-1868, le tarif socle comprend l'ensemble des prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation à la vie sociale.

<sup>\*</sup> Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.